



Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le 15/12/23
ID : 031-213104219-20231213-DEL2023_05_15-DE

Folio 2023-1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 13 décembre 2023
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-trois et le treize décembre à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	25	
DATE DE LA CONVOCATION			
7 décembre 2023			
DATE D'AFFICHAGE			
7 décembre 2023			

Étaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, MARTY,
SAUVAGE, RAHIN, VIOLTON, BESOMBES, COUESNON
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, CARRIERE, PERON, MORANDIN,
CHARRON, BERGONZAT

Procurations

M. GOUSSET avait donné procuration à Mme TARDIEU
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN
Mme BEGUE avait donné procuration à M. CHARRON

Absents

M. PIRIOU
M. MIJOLE

Mme MARTIN-RECUR a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (23 voix pour).

DELIBERATION N°2023-05-15

Subvention exceptionnelle – Terpsichore

Les subventions courantes aux associations sont votées dans le cadre du budget principal.

Les subventions exceptionnelles font l'objet d'une délibération spécifique.

L'association Terpsichore avait effectué une demande de subvention exceptionnelle pour l'achat de Costumes en vue du spectacle de fin d'année.

Lors de l'examen des demandes de subventions il avait été décidé de donner une suite favorable à cette demande pour un montant de 200 €.

L'animation ayant bien lieu il convient de délibérer pour attribuer définitivement ladite subvention.



Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 15/12/23

ID : 031-213104219-20231213-DEL2023_05_15-DE

Perseus
Levrault

Folio 2023-2

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (25 voix pour),

DECIDE d'attribuer d'une subvention exceptionnelle destinée à contribuer à l'achat de costumes d'un montant de 200 € pour l'association Terpsichore.

CHARGE le Maire, ou son représentant de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 13 décembre 2023
Pour copie conforme au registre.

Le Maire

Philippe GUERRIOT

